

L'artiste ivoirien Dj Arafat condamné à 12 mois de prison ferme assorti de 20 millions F Cfa de dommages : un mandat d'arrêt immédiatement lancé contre lui .

Le verdict est rendu . Très amère pour *Beerus Sama* qui devra purger une peine d'emprisonnement de 12 mois ferme avec une amende de *20 millions F Cfa* de dommages et intérêts à payer à la partie plaignante. Le tribunal d'Abidjan Plateau a rendu son verdict ce vendredi 25 mai sur cette affaire qui a connu environ quatre procès. À sa dernière audience, le *Procureur* avait requis *50 millions F Cfa* de dommages et intérêts et *12 mois de prison ferme*. L'amende a été réduite de *30 millions F Cfa*, mais *Dj Arafat* devra vivre de près l'univers carcéral. Bien que loin de la Côte d'Ivoire, la justice ivoirienne a pris des dispositions contraignantes pour que le chanteur puisse purger sa peine. « *Un mandat d'arrêt à effet immédiat* » a aussitôt été lancé contre lui. Cette condamnation a été saluée par la partie plaignante qui s'est réjouie de ce que justice ait été faite.

Faut-il le rappeler, *Dj Arafat* a été traduit au tribunal suite à la bastonnade de l'un de ses danseurs dont le père *Herné Naï*, a exigé justice pour l'humiliation subie par son fils.
